

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL



B

4 . schéma directeur communal 2005

4.1 OPTIONS DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

INTRODUCTION

Cette partie du rapport veut poser les bases de ce qui sera le support des futures études et projets d'aménagement qui seront initiés par la commune. Les recommandations avancées sur les planches qui vont suivre découlent en grande partie des réflexions portées sur la cartographie d'inventaire.

Les séances de travail engagées en vue de reprendre et poursuivre l'étude plan directeur établie en mars 2000 ont permis de dégager huit options prioritaires, avec pour chacune d'elles des objectifs ponctuels.

Ces grandes options sont ensuite regroupées en cinq thèmes, développés et illustrés par les cartographies y relatives. Le lecteur gardera à l'esprit que, même s'il a fallu opérer un découpage thématique, certaines recommandations se retrouvent sur différentes planches, sous des formes plus ou moins proches, et ces sous-chapitres sont à considérer comme un ensemble de commentaires indissociables.

Une carte de synthèse, présentée en préambule au chapitre "schéma directeur communal" offre une vue d'ensemble des enjeux d'aménagement sur le territoire de la commune d'Hermance.

Quatorze fiches de mise en œuvre propres, regroupées par thèmes, sont développées au chapitre 5 et donnent aux autorités les principales indications en vue d'appliquer dans le concret les principes d'aménagement avancés dans la cartographie de recommandation qui suit.

OPTIONS PRIORITAIRES D'AMENAGEMENT

1. ADAPTER, RENOVER ET COMPLETER LES EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS COMMUNAUX

Avec les objectifs suivants :

- agrandir l'école primaire communale et réaliser un centre de pompiers-voirie
- agrandir et mettre en valeur de la parcelle communale de l'entrée sud du village d'Hermance
- mettre en valeur la face lacustre d'Hermance et réaménager les quais, la plage et le camping
- restructurer et développer un secteur d'activités artisanales dans le village
- déplacer à moyen terme le stade du FC Hermance en rejoignant un projet de stade intercommunal

2. ADAPTER LES OUTILS DE PROTECTION DU DOMAINE BATI ET DES MILIEUX NATURELS

Avec les objectifs suivants :

- adapter ou compléter le plan de site du village d'Hermance
- favoriser la mise en place d'un nouveau plan de site du vallon de l'Hermance

3. STRUCTURER ET PLANIFIER LE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREE SUD DU VILLAGE

Avec les objectifs suivants :

- établir les règles de base d'aménagement sur la parcelle communale
- établir les règles de base d'aménagement les parcelles libres de constructions en amont de la route
- initier un plan de site à réaliser sur les domaines de la Baronne et des Pâquettes

4. PLANIFIER UN DEVELOPPEMENT QUALITATIF DE LA ZONE VILLA

Avec les objectifs suivants :

- définir les principes de densification sur l'ensemble de la zone villa
- réserver des parcelles libres de construction pour les perméabilités visuelles et piétonnes
- contraindre des opérations unitaires sur les grandes surfaces libres de construction

5. METTRE EN VALEUR ET PRESERVER LES SPECIFICITES NATURELLES ET PAYSAGERES COMMUNALES

Avec les objectifs suivants :

- valoriser et faire connaître le potentiel naturel et paysager du vallon de l'Hermance
- créer un espace naturel de liaison lac-campagne au Nant du Moulin
- sensibiliser la population à des valeurs naturelles et paysagères
- apporter une plus-value au patrimoine arboré de la commune
- mettre en place une politique d'entretien en lien avec les objectifs poursuivis

6. ASSURER UNE PERRENITE A LA ZONE AGRICOLE ET LA PRESERVER

Avec les objectifs suivants :

- participer à la mise en place d'un réseau agro-écologique intercommunal et régional
- participer avec les agriculteurs à une politique d'entretien du paysage

7. ORGANISER LA CIRCULATION ET DEVELOPPER LA MOBILITE DOUCE DANS LA COMMUNE

Avec les objectifs suivants :

- confiner le trafic touristique à l'extérieur du village
- créer un parking souterrain public à l'entrée sud du village d'Hermance
- compléter les aménagements modérateurs de trafic sur la route cantonale dans le village
- réaménager le chemin des Clos et la fin de la route de Chevrens (trottoir, croisement)
- limiter la circulation sur le chemin de la Chapelle aux seuls véhicules agricoles
- mettre en place les bases du plan directeur communal des chemins pour piétons
- réaliser des traversées piétonnes dans le coteau de la zone villa et de nouveaux accès au lac
- compléter et aménager ponctuellement des chemins piétons dans le vallon de l'Hermance
- aménager un itinéraire cycliste privilégié d'accès à Hermance

8. ADAPTER LE PLAN DES ZONES A L'USAGE EFFECTIF ET SOUHAITE DU SOL

Avec les objectifs suivants :

- déclasser la parcelle de l'école en zone 4B protégée affectée à de l'équipement public
- adapter le plan des zones communal aux évolutions naturelles et d'usage

Le plan de synthèse ci-contre constitue l'image directrice du plan directeur de la commune d'Hermance. Il rappelle les principaux outils d'aménagement en vigueur sur le territoire communal et résume les objectifs prioritaires de l'aménagement pour les prochaines années.

Les références aux fiches de mise en œuvre sont reportées sur la carte de synthèse.

